

Karaté Shotokan Rungis



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

Karaté Body - Karaté Renforcement Musculaire

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Date de naissance _____

Si l'adhérent est mineur, renseignements obligatoires du Responsable Légal(e) :

Nom du responsable _____ Prénom _____

Téléphone du responsable _____

L'adhérent mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de l'enfant par une personne de l'encadrement de l'association. Dès la fin du cours la responsabilité de l'association se trouve dégagée.

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Fiche d'inscription lue (recto verso), complétée et signée
- Feuille de licence :
 - Nouveaux adhérents : complétée, datée et signée
 - Anciens adhérents : la licence pré-remplie sera fournie, par le club, lors du dépôt du dossier d'inscription pour signature
- Certificat médical :
 - Nouveaux adhérents : obligatoire avec la mention « Apte à la pratique du karaté en loisir et/ou à la compétition »
 - Anciens adhérents (concerne uniquement les adhérents mineurs) : questionnaire et attestation de santé à remplir
- Photo (nouvel adhérent uniquement)
- Paiement : voir modalités de paiement au verso de la feuille

L'inscription au club est obligatoire après une séance d'essai pour les nouveaux adhérents. La cotisation est remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical dont la durée de l'arrêt est supérieure à trois mois. Ce remboursement concerne uniquement la participation aux cours au prorata du temps passé. **Toute année commencée est due.**

CONDITIONS :

L'adhérent autorise l'association à utiliser les renseignements fournis par la constitution du fichier informatique ainsi que, le cas échéant, la parution de photographies sur le site Internet de l'association et les éditions locales.

L'adhérent accepte les conditions précitées et s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

FICHER INFORMATIQUE

Le club KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR) s'engage à respecter les textes de la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le .. / .. / .. Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

En signant ce document, vous vous engagez à avoir pris connaissance des informations figurant sur ce dernier (recto-verso)

Karaté Shotokan Rungis



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

TARIFS RUNGISSOIS			
ADHÉSION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ * :			
32 €	37 €	91 €	Baby de 4 à 6 ans 160€
32 €	37 €	126 €	Enfants à partir de 7 ans 195 €
32 €	37 €	186 €	Ados/Adultes à partir de 13 ans 255 €
1 ACTIVITÉ : Body-Karaté ou Renforcement Musculaire			
32 €	37 €	91 €	160 €
2 ACTIVITÉS : Body-Karaté et Renforcement Musculaire			
32 €	37 €	156 €	225 €

TARIFS HORS RUNGISSOIS			
ADHÉSION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ * :			
40 €	37 €	95 €	Baby de 4 à 6 ans 172€
40 €	37 €	127 €	Enfants à partir de 7 ans 204 €
40 €	37 €	193 €	Ados/Adultes à partir de 13 ans 270 €
1 ACTIVITÉ : Body-Karaté ou Renforcement Musculaire			
40 €	37 €	98 €	175 €
2 ACTIVITÉS : Body-Karaté et Renforcement Musculaire			
40 €	37 €	161 €	238 €

Possibilités de paiement :

- Espèce (Versement en une seule fois)
- Pass'sport
- Virement Bancaire (RIB sur demande)
- Coupon sport (ANCV)
- Chèque à l'ordre de "KSR" (possibilité de faire 3 chèques)

Modalités de paiement par chèque :

- Le 1er règlement comprend OBLIGATOIREMENT l'adhésion club et la licence FFK pour les enfants
- Pour les adultes, 3 montants égaux
- Le 1er chèque est encaissé à l'inscription

Inscription d'une même famille :

- pour 2 personnes : 5% de réduction sur les cours
- à partir de 3 personnes : 10% de réduction sur les cours

(*) Les adhérents Karaté peuvent participer à toutes les activités du club sans frais supplémentaires.